



AIDES POUR LES CANTINES SCOLAIRES



CCAS - AIDE A LA CANTINE ARGOAT ET DIWAN

En raison de la municipalisation de la cantine Jacques Prévert et de la prise en compte des aides dans la tarification au quotient familial pour les enfants de cette école, l'aide à la cantine du CCAS concerne uniquement **les enfants lesneviens des écoles de l'Argoat/sacré Coeur et Diwan.**

Les tranches correspondent à celles utilisées pour la grille tarifaire de la cantine Jacques Prévert à savoir :

Quotient Familial (En euros)	Montant de l'aide (par repas > 3.30")
de 0 à 699 "	0,80 "
de 700 à 899 "	0,60 "
de 900 à 1099 "	0,50 "



AIDE A LA CANTINE

Année scolaire 2021/2022

Ecole Argoat/Sacré Cœur

Skol Diwan

Parents :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : ☎ :

Mail :

Quotient Familial :

Enfants concernés par l'aide

NOM- PRENOM	CLASSE

Je joins impérativement et en un seul envoi :

- Une attestation CAF ou MSA mentionnant le Quotient Familial (du mois précédent la demande)
- La photocopie de votre livret de famille
- Un RIB

Merci de retourner le bulletin de description au **C.C.A.S. avant le 30/09**

ccas.lesneven@orange.fr

C.C.A.S- Mairie É 8 place du Château É 29260 LESNEVEN- 02-98-83-57-95